



Préavis municipal n° 05 – 2019

Budget 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2020 de notre Commune.

1. Préambule

Le budget, pour l'année 2020, a été définitivement adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2019.

L'élaboration du budget est un exercice délicat qui débute en juillet. Elle mêle la prise en compte de chiffres réels du passé que l'on estime, pour le moins en partie, être récurrents, des dépenses prévues basées sur des devis et des perspectives conjoncturelles.

Concrètement, le budget se base sur les points suivants :

- arrêté d'imposition 2020-2022 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 26 septembre 2019,
- scénario prévisionnel de l'évolution de la population de Penthaz et des foyers fiscaux qui en découle,
- analyse des dépenses récurrentes,
- arbitrage sur les projets de dépenses particuliers,
- charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux, elles-mêmes dépendant de multiple scénarii,
- prévisions relatives à la péréquation cantonale.

La Municipalité doit en permanence se positionner entre une vision prudente, afin d'éviter des dépassements de budget et une vision réaliste, la plus objective possible, tenant compte des informations disponibles en automne concernant l'année à venir.

Il en découle un résultat prévisionnel qui devrait représenter un seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre et non un but à atteindre.

2. Principes généraux d'établissement du budget 2020

Comme chaque année, un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec notre regretté Syndic et responsable des finances, M. Philippe Besson. Ce projet intègre l'ensemble des montants qui nous ont été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous sommes basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui ont été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été portée aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2020 ou à reporter sur les prochains exercices.

La péréquation est estimée grâce à un document fourni par le Services des Communes du Canton de Vaud. Ce fichier Excel est basé sur les chiffres réels 2018 et sur une prévision de répartition de l'aide fédérale relative à l'entrée en vigueur de la RFFA. Nous y intégrons nos chiffres prévisionnels du budget. Ne maîtrisant pas l'évolution financière des autres communes vaudoises, ce processus laissent une certaine incertitude. Toutefois, nous avons pu constater, au fil des exercices, la relative faible variation du décompte final par rapport à nos prévisions.

3. Charges cantonales et régionales

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser années après années :

	Evolution par rapport au budget précédent	%	Evolution par rapport au réel de l'année précédente	%
Hausses au budget 2016	138'900.00	5.9 %	79'224.33	3.3 %
Hausses au budget 2017	110'000.00	4.4 %	232'900.14	9.8 %
Hausses au budget 2018	-18'600.00	-0.7 %	145'960.03	5.9 %
Hausses au budget 2019	113'700.00	4.4 %	3'920.83	0.1 %
Hausses au budget 2020	9'000.00	0.3 %	Inconnue	

Pour le budget 2020, le détail des évolutions de ces chiffres se présente ainsi :

	Evolution par rapport au budget 2019	%	Evolution par rapport au réel 2018	%
Piscine intercommunale	2'500.00	45.5 %	2'891.00	56.6 %
Transports publics	12'000.00	18.8 %	15'840.00	26.3 %
ASICOPE/ASIVenoge primaire	139'000.00	24.6 %	144'713.41	25.9 %
AJERCO (y compris UAPE)	47'500.00	19.8 %	78'289.45	37.4 %
ASICOPE secondaire	23'500.00	8.4 %	80'661.13	36.2 %
Gendarmerie	3'500.00	2.0 %	1'983.00	1.0 %
SDIS	0.00	0.0 %	2'174.45	4.6 %
PCi	-500.00	-1.2 %	2'166.00	5.4 %
ARASPE	-1'500.00	-2.7 %	1'543.40	2.9 %
Facture sociale	-47'000.00	-4.4 %	-157'249.00	-13.3 %
AVASAD	-170'000.00		-160'082.00	
Total des hausses	9'000.00	0.3 %	12'930.84	0.5 %

Le coûts des transports publics nous est communiqué par le Canton de Vaud qui prend en compte l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement des différentes lignes qui desservent notre région.

Les coûts de l'école primaire augmentent en raison de l'évolution du prix des transports, de la prise en charge entièrement par les communes des camps et la création de quatre classes dans des pavillons à Penthalaz intégralement portée à charge de l'année 2020.

Les coûts du secondaire augmentent également pour les deux premières raisons citées ci-dessus.

L'augmentation des coûts de l'AJERCO tient compte de l'ouverture de l'UAPE de Penthalaz en août 2020.

Les coûts de la facture sociale à charge de notre commune sont en baisse par rapport au budget 2019, car les charges de cette dernière sont stables pour 2020 et que la répartition entre les communes subit une légère modification à notre avantage. Par rapport au réel 2018, elle baisse sensiblement, car nous y avons participé de manière importante en 2018, ceci en lien avec les impôts conjoncturels très élevés que nous avons encaissés cette année-là.

La baisse des charges de l'AVASAD est due à la reprise de ces dernières par le canton, comme cela avait été expliqué lors de la présentation du préavis sur l'arrêté d'imposition 2020 à 2022. Toutefois, cette baisse s'accompagne d'une baisse des impôts (1.5 point) estimée à CHF 78'000.-, ce qui nuance de manière notoire les chiffres présentés ci-dessus.

4. Effet comptable du budget 2020

Le budget 2020 présente une situation déficitaire à plus d'un titre, comme présenté ci-dessous :

Résultat comptable	CHF	- 259'200.-
Amortissements comptables	CHF	416'000.-
Attributions aux réserves	CHF	19'000.-
Prélèvements aux réserves	CHF	<u>0.-</u>
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	175'800.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	<u>- 293'667.-</u>
Résultat monétaire	CHF	<u>- 117'867.-</u>

Le résultat comptable est négatif, ce qui veut dire que nos recettes envisagées ne couvrent pas les charges prévues.

Toutefois, une partie de ces charges ne sont pas monétaires. Il s'agit principalement des amortissements. En effet, les investissements qui génèrent ces charges ont déjà été payés les années précédentes. En retirant ces charges, on arrive au résultat monétaire du ménage communal, soit ce que le ménage communal génère comme liquidité.

Cette liquidité doit nous permettre de rembourser les emprunts contractés et devrait aussi nous permettre de financer une partie des investissements à venir. A ce jour, on constate que le résultat monétaire prévisionnel est négatif de plus de CHF 117'000.-. Cela veut dire que nous devons puiser dans nos réserves de liquidités pour assumer le remboursement contractuel de notre dette, mais qu'en plus, tout investissement devra être intégralement financé à crédit.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 259'200 engendrera un nouveau découvert. Pour rappel, il avait fallu 5 ans pour combler le déficit créé en 2013 en tenant compte d'une hausse sensible des impôts.

	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Budget*	2020 Budget
Résultat	11'640.47	4'532.36	2'354.22	-192'730.00	-259'200.00
Fortune de la Commune au 31.12	-253'934.70	-59'402.34	2'354.22	Prévisionnel -190'375.78	Prévisionnel -449'575.78

*budget revu, après le refus en votation populaire de la hausse d'impôt prévue, tenant compte des mesures prises par la Municipalité.

5. Commentaires

Fiscalité

Personnes physiques

Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été estimées sur la base des exercices précédents. Elles ont ensuite été augmentées des prévisions de nouveaux foyers fiscaux à venir (Au pied du Séquoia). Le chiffre ainsi obtenu a été ajusté en fonction de la baisse d'impôt décidée par votre cénacle pour les années 2020 et suivantes.

Personnes morales

Ce poste a fait l'objet d'une estimation sur la base des trois derniers exercices et des effets de la RIE III. Pour finalement être adapté en tenant compte de la baisse d'impôt prévue pour 2020.

Autres recettes fiscales

L'impôt foncier est stable au vu de son mode de calcul. Nous prévoyons toujours une légère hausse en raison des nouvelles constructions et des réévaluations, lors de vente, des immeubles existants.

Pour les autres recettes fiscales, fortement volatiles, nous nous basons sur la moyenne des trois derniers exercices. Exception faite des impôts sur les donations et successions qui ont connu un niveau record en 2018. Un calcul de moyenne fausserai trop notre prévision.

Personnel

Suite à l'engagement d'un apprenti agent d'exploitation en août 2019, le personnel communal est au complet.

M. Pache, chef du groupe voirie, a demandé à réduire son taux d'activité à 90 %. Ce changement sera donc effectif au 1^{er} janvier 2020 et n'aura pas d'incidence sur la qualité des prestations fournies par nos services.

Tenant compte de ce qui précède, on ne constate donc pas de véritable variation sur ces postes du budget.

Aménagement du territoire

Il a été porté au budget 2019 la somme de CHF 60'000.- pour poursuivre la mise en conformité de notre Plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et au Plan directeur cantonal. Ce travail, qui doit obligatoirement être fini en 2023, devrait durer environ 4 ans pour un coût total estimatif, selon l'appel d'offre, oscillant entre CHF 180'000.- et CHF 200'000.-.

Instruction publique et culte

Le coût des transports qui avait été extrêmement bas en 2018, participant aux bons résultats de notre Commune, ont fortement augmenté dans le budget 2020 que nous a fourni l'ASIVenoge. Leur budget est aussi alourdi par la reprise de l'ensemble des coûts relatifs aux camps et autres activités extérieures précédemment supportés en partie par les parents, ainsi que la création de quatre classes dans des pavillons à Penthalaz, ces derniers étant intégralement amortis en 2020. Il en résulte une hausse pour notre Commune de CHF 139'000.-.

L'ASICoPe, qui s'occupe du secondaire, nous a également communiqué un budget en hausse de CHF 23'500.- en raison des transports et de la reprise de l'ensemble des coûts relatifs aux camps et autres activités extérieures précédemment supportés en partie par les parents.

L'ouverture d'une UAPE dans notre Commune au mois d'août 2020 engendre une augmentation importante des coûts de l'AJERCO. En tenant compte du budget qui nous a été communiqué, la hausse pour Penthaz se montera à CHF 47'500.-.

M. Monachon, qui entretien et règle l'horloge de l'église, souhaite profiter de sa retraite et donc réduire son engagement dans cette fonction.

Pour le remplacer, une société spécialisée a été contactée. Cette société s'occupe déjà actuellement des révisions ponctuelles de notre horloge. A l'avenir, elle s'occupera aussi de son entretien courant. Afin de rendre le mécanisme plus fiable, et donc d'éviter de très nombreuses interventions pour remettre à l'heure l'horloge, des travaux de modernisation vont être effectués. Cette intervention permettra de conserver intégralement le mécanisme actuel.

Sécurité publique

Nous avons mandaté l'entreprise EKML, qui surveille déjà les bâtiments communaux, pour reprendre le contrôle des parcs sur le territoire communal, suite au départ en 2018 de notre ASP. Cette activité se reflètera dans nos comptes par des salaires horaires payés aux employés d'EKML. Cette tâche ne pouvant pas être effectuée par une entreprise.

Sécurité sociale

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget de la facture sociale ne subit pas, ou presque, de hausse. Cela permet d'envisager pour notre Commune une baisse de la charge y relative, grâce à une légère modification dans le système de répartition péréquative.

Les coûts de l'AVASAD ont été intégralement repris par le canton. L'accord qui régissait cette reprise prévoyait une baisse d'impôt de 1.5 point de la part des communes. Penthaz a répercuté cette baisse, ce qui n'a pas été fait par une partie importante des communes vaudoise. Cela a comme résultat direct pour nous une baisse des impôts estimées à CHF 78'000.-. La conséquence indirect est une hausse des coûts de la péréquation, notre commune semblant être dorénavant plus avantageuse fiscalement. Cet impact est malheureusement difficilement chiffrable en l'état.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 05-2019 concernant le budget pour l'année 2020;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

d'adopter le budget de l'année 2020 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	7'528'500.-
Produits	CHF	7'269'300.-
Perte	CHF	-259'200.-

Adopté en séance de Municipalité, le 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic :

La secrétaire :

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet

